



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la visite de site n°5 à Saint-Vulbas

Objectifs : La visite de site permet au public de s'appuyer sur l'environnement du projet pour comprendre l'aménagement à l'étude, ses enjeux et ses impacts potentiels. Il s'agit pour les participants de dialoguer avec les maîtres d'ouvrage *in situ* et de faire émerger une diversité d'avis et d'interrogations.

Cette rencontre a ainsi plusieurs objectifs :

- Observer et commenter l'environnement dans lequel serait implanté le projet Rhônergia ;
- Répondre aux questions des participants et recueillir leur avis en les invitant à s'exprimer *via* différentes modalités d'expression ;
- Informer largement sur le projet et sur les modalités de la concertation, inviter les publics à se rendre aux réunions publiques.

Lieu : Saint-Vulbas (01), Chapelle Marcilleux

Date et horaire : 24 février 2024, de 9h00 à 12h00

Matériel :

- Un stand aux couleurs du projet, en bord de Rhône ;
- 9 kakémonos d'information, dont 7 sur le projet à l'étude, 1 sur CNR et 1 sur la CNDP ;
- Des synthèses et des dossiers de la concertation préalable ;
- Des fiches destinées à recueillir les contributions des citoyens et une urne ;
- Des tracts annonçant les prochaines rencontres publiques, distribués aux commerces, aux passants et aux participants.

Intervenants, maître d'ouvrage :

- CNR : Maud PERROUD, Franck PRESSIAT

Garant désigné par la CNDP : Jean-Michel THORNARY

Teneur générale et contenu des échanges

Avertissement : le compte-rendu ici consigné correspond à une synthèse des éléments recueillis au cours des rencontres de proximité.

Le lecteur est invité à se reporter au dossier de concertation et ses annexes qui présentent en détail le projet Rhôneergia et ses incidences potentielles sur le territoire.

Le dispositif, installé à 9h, a mobilisé 3 participants qui ont échangé avec les représentants de la maîtrise d'ouvrage en déambulant le long des berges, plus précisément au niveau de l'échelle limnimétrique. Les discussions se sont par ailleurs poursuivies près du stand de la concertation.

2 dossiers de concertation ont été distribués. Les participants ont été invités à contribuer sur la plateforme, à prendre connaissance des replays des précédentes rencontres et à participer à la réunion publique de clôture se tenant le 27 février.

Communes d'habitation des personnes rencontrées : Saint-Vulbas et Saint-Romain de Jalionas.

Un agriculteur qui possède les terrains aux alentours de la Chapelle de Marcilleux s'est rendu sur le site. Également deux riveraines se sont jointes à la déambulation le long des berges du Rhône. Les personnes rencontrées ont toutes indiquées avoir participé à la réunion publique qui s'est déroulée à Saint-Vulbas le 23 janvier 2024. Elles se sont étonnées quant au faible nombre de participants à cette dernière visite de site.

- **L'eau :** L'agriculteur présent a exprimé des préoccupations concernant l'impact potentiel de l'élévation du niveau du Rhône, mesurée à l'échelle limnimétrique près de la chapelle, sur son exploitation agricole lors de périodes de crues, de périodes normales et lors de période d'étiages sévères. Il a souligné avoir observé un pic important lors de la dernière grande crue de l'hiver dernier, dépassant les 4 mètres 85. L'agriculteur s'est également interrogé sur l'impact du barrage plus global sur le niveau d'eau du Rhône.
En réponse, CNR a rappelé le principe de neutralité de l'ouvrage et expliqué que Rhôneergia serait conçu pour ne pas influencer les crues, conformément aux réglementations en vigueur. Ainsi, toutes les vannes seraient ouvertes pour permettre aux crues de passer sans aggraver les niveaux d'eau. Le maître d'ouvrage a ajouté que le barrage atténuerait les variations du niveau d'eau entre les jours de semaine et le week-end. En aval du point de réglage, le niveau d'eau diminuerait légèrement. Le maître d'ouvrage a souligné que l'aménagement permettrait de mieux contrôler ces fluctuations du niveau d'eau. Il a également mentionné que le niveau d'eau serait plus élevé à certains endroits, tout en rassurant l'agriculteur quant à la proximité de ses cultures avec le fleuve. Il a indiqué que les terrains inondés actuellement le seraient toujours, sans impact significatif sur le niveau d'eau du Rhône.
- **La gestion des chemins de halages :** Une riveraine a posé une question sur la structure en responsabilité des chemins de halage et sur le stockage et la gestion des bois accumulés sur les berges après une période de crue.
En réponse, le maître d'ouvrage a indiqué qu'auparavant, la responsabilité de la gestion des chemins de halages et des berges sur ce tronçon du Rhône était assurée par VNF. Depuis que CNR a pris la gestion de ce tronçon, elle a pu organiser des coupes de bois permettant de dégager les berges, mais elle ne gère pas l'ensemble des chemins de halage. Le maître d'ouvrage a rappelé que sur ce secteur une partie des chemins de halage est la propriété de particuliers.

- **Les impacts du chantier** : Une question a été posée sur l’ampleur des travaux, leur éventuelle durée et l’étendue de l’emprise pendant la période du chantier. La riveraine a également abordé la question de la concession des terrains et du rachat potentiel avec l’exploitant, en fonction de la rehausse de la nappe qui pourrait rendre certaines terres agricoles non cultivables

En réponse, le maître d’ouvrage a signifié qu’un cadre favorable à l’exploitant ou au propriétaire de terrain était appliqué par CNR. Des compensations pour les pertes des récoltes agricoles sont mises en œuvre sur le long terme, en tenant compte des prix de marché, afin d’assurer une rétribution équitable pour la personne bénéficiaire de la mesure compensatoire.
- **Le remblai de l’ancien lit du Rhône** : Une riveraine s’est questionnée sur l’évolution de la frontière départementale entre l’Ain et l’Isère ainsi que sur l’appartenance future de l’ancien lit du Rhône qui sera remblayé.

En réponse, le maître d’ouvrage a expliqué que la frontière départementale entre l’Isère et l’Ain ne serait pas modifiée en raison de lourdes procédures administratives. Quant à l’appartenance des terres situées au niveau de l’ancien lit du Rhône remblayé, elles seraient sous la concession de CNR. Une étude sera effectuée sur les différentes possibilités d’utilisation de ces nouvelles terres comme la création d’une zone humide sur cet espace.
- **Le calendrier du projet** : Une question a également été posée sur la temporalité de mise en place du projet et l’écart du calendrier entre la décision de l’Etat sur la poursuite ou non des études en 2024 et le commencement des travaux en 2027.

En réponse, le maître d’ouvrage a expliqué que l’étude du projet suivait le temps des procédures et la poursuite des études. Il a rappelé que CNR inscrivait l’étude de son projet sur le long terme en raison de la caractérisation d’une multitude d’enjeux environnementaux conséquents. Le maître d’ouvrage a également mentionné que le diagnostic faune/flore initial, en cours par des bureaux d’études spécialisée de la région, se déroulait sur 4 saisons et était l’un des plus conséquents en France.
- **Nuisances sur le territoire** : Le garant désigné par la CNDP a interrogé les riverains présents sur leur ressenti quant aux nuisances entre le parc industriel de la plaine de l’Ain et la centrale nucléaire du Bugey.

Les riverains ont répondu qu’en termes de nuisances, tant au niveau des travaux que du passage de camions sous convois exceptionnels, ce sont les activités de la centrale qui sont perçues comme les plus gênantes.
- **Le pont** : Les participants, le maître d’ouvrage et le garant ont échangé de manière informelle sur l’étude en cours des conseils départementaux de l’Ain et l’Isère sur l’opportunité d’un nouveau pont, indépendamment du projet de barrage Rhôneergia.

